

# Panorama du Daf Yomi



Traité de Rosh Hashana. Daf 34/35

[dafyomif@gmail.com](mailto:dafyomif@gmail.com)

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

## Contexte

Nous analysons les règles des sonneries du Shofar, leurs sources, leurs structures, leurs places et les différences entre un particulier et une congrégation.

## Résumé

### RÉSUMÉ

1. La Guemara discute de la source de la loi stipulant que l'on doit souffler le Shofar pendant la journée à Roch Hachana, et pas la nuit.
2. La Guemara explique l'institution par Rebbi Avahu de "Teki'ah, Shevarim, Terou'ah, Teki'ah."
3. La Guemara précise la décision de Rebbi Avahu.
4. Les bénédictions spéciales récitées pendant le Moussaf de Roch Hachana et de Yom Kippour doivent toutes être dites, et ne dire qu'une partie d'entre elles n'est pas acceptables.
5. On ne remplit pas la mitsva de souffler du Shofar avec seulement quelques-uns des sons requis par la Torah..

### UN PEU PLUS

1. Un avis dit que cela provient du verset, "Yom Terou'ah." Une autre opinion dit que cela provient du verset, "ba'Yom ha'Kipourim [Ta'aviru Shofar]." Tout comme le Shofar ne peut retentir le Yom Kippour de l'année du Yovel que durant la journée, le Shofar de Rosh Hashanah doit être sonné pendant la journée.
2. Rabbi Avahu n'était pas sûr de savoir si la Terou'ah mentionnée dans la Torah est composée de trois sons moyens ou neuf coups brefs. Il a donc institué que les deux doivent être soufflés.
3. La Guemara explique que Rabbi Avahu n'était pas sûr non seulement de savoir si une Terou'ah est constituée de trois sons moyennes ou de neuf coups brefs, mais aussi de savoir si c'était une combinaison d'abord de sons moyens et ensuite de sons brefs. Il a donc institué que les trois types de sons doivent être soufflés, pour un total de trente sons. Chaque son doit être soufflé trois fois, et il doit y avoir une Teki'ah avant et après.
4. Par exemple, il est inutile de dire seulement les Malchouyot et Zichronot si l'on ne va pas dire les Shofarot, car on n'accomplit pas son obligation en ne disant que les Malchouyot et Zichronot si l'on omet les Shofarot (ou si l'on omet les Malchouyot ou Zichronot et que l'on récite les deux autres bénédictions).
5. S'il ne souffle qu'une Teki'ah mais pas un Shevarim ou Terou'ah, il n'a certainement pas accompli la Mitsva de Shofar. Cependant, s'il ne sait que souffler une Teki'ah plus, soit un Shevarim ou soit une Terou'ah, il devra sonner cette série de sons (avec une Teki'ah après) autant qu'il est nécessaire, car il est possible que cela réponde au commandement de la Torah de Shofar.. (Révach L'Daf)

## Réflexions (Iyounim) : L'évolution halakhiques du nombre de Teki'ot de 9 à 100

Tout au long de longue description par la Guemara de la manière dont le Shofar est soufflé, aucune mention n'est faite de la pratique universellement acceptée de souffler 100

sons à Roch Hachana. Quelle est la source de notre pratique?

Le développement de l'usage courant peut être retracé par ses sources.

(A) 9 sons - Comme le dit la Guemara, le nombre de Teki'ot que la Torah exige est seulement de neuf: trois "Terou'ot," dont chacune est précédée par et suivie d'une Teki'ah, pour un total de neuf sons.

(B) 27 sons - La Guemara rapporte qu'en raison du doute quant à savoir si la Torah exige un son Terou'ah ou un son Shevarim, Rabbi Avahu a institué que les trois "Teki'ah-Terou'ah-Teki'ah" que la Torah exige doivent être répétés trois fois, chacune avec un type différent de Terou'ah (le premier ensemble est soufflé avec le son que nous appelons "Terou'ah", le second triple ensemble est soufflé avec le son que nous appelons "Shevarim », et le dernier triple ensemble est soufflé avec le son que nous appelons "Shevarim-Terou'ah "). Cette position triple le nombre total pour arriver à 27 sons.

(C) 30 - Cependant, comme ces séries de sons comprennent trois sons "Shevarim-Terou'ah" (une double sonore), la plupart des décisionnaires les comptent et en arrivent à un total de 30 sons et non 27. Le ROSH précise que compter 27 ou 30 sons dépend du fait d'autoriser ou non une respiration entre les Shevarim et la Terou'ah de "Shevarim-Terou'ah" (voir le graphique de notre feuillet Daf 33, note 8).

(D) 40 - La Guemara (16b) dit que, en plus de l'ensemble des Teki'ot soufflés dites "Meyoushav" avant la Amida de Moussaf, un ensemble de Teki'ot dites "Me'oumad" est soufflé lors de la répétition du Chazan de la Amida. Le RIF ici explique que'outre l'ensemble des 30 sons soufflés avant la Amida, dix sons sont soufflés lors de la répétition du Chazan ("Teki'ah-Terou'ah-Teki'ah», «Teki'ah-Shevarim-Teki'ah» et «Teki'ah-Shevarim-Terou'ah-Teki'ah"). Ce set supplémentaire porte le nombre total à 40 sons. C'est ainsi que le SHE'ILTOT décrit les Teki'ot, et les Rishonim mentionnent également que la pratique communément acceptée dans la plupart des endroits en leur temps était de souffler 40 sons. Le RA'AVAN suggère que ces 40 coups correspondent allégoriquement aux 40 jours au cours desquels la Torah a été donnée, donc au cours duquel la sonnerie du Shofar était constamment entendue.

TOSSEFOT s'interroge sur cette pratique. La Guemara (16b, 34b) dit que les Teki'ot primaires sont celles soufflées pendant les bénédictions de la Amida de Moussaf. Conformément à la pratique de souffler dix Teki'ot pendant la Amida, la bénédiction de Malchouyot contient un seul ensemble avec "Shevarim-Terou'ah," la bénédiction de Zichronot contient un seul ensemble avec "Shevarim," et la bénédiction de Shofarot contient un seul ensemble avec "Terou'ah." En conséquence, cette pratique ne résout pas le doute de Rabbi Avahu, car aucun ensemble valide de son du Shofar n'est pas soufflé pour chacune des trois bénédictions. Seule, une seule des trois bénédictions est accompagnée par un ensemble correctement soufflé de sons de Shofar ! Nous devrions être tenus de sonner un ensemble de 30 Teki'ot pour chacune des bénédictions de Malchouyot, Zichronot, et Shofarot.

Les Rishonim proposent différentes réponses à la question de Tossefot.

1. Tossefot dit que peut-être la Torah exige que le Shofar soit soufflé pour une seule des trois bénédictions de Moussaf et pas pour toutes les trois. Par conséquent, les Rabanan ne nécessitent pas que l'on souffle un ensemble complet (de 30 Teki'ot) pour chaque bénédiction, car même avec un ensemble de dix sons nous remplissons l'obligation de la Torah et nous soufflons une bonne Terou'ah pour au moins l'une des trois bénédictions.

2. Le BA'AL HA'MA'OR cite une Techouva de RAV HAI GAON (voir aussi RABEINU CHANANEL) qui répond qu'il n'y a vraiment aucun argument décisionnel sur ce qui est considéré comme une Terou'ah. Tous les trois sons sont acceptables mid'Oraita comme Terou'ah. Pour cette raison, les différentes communautés ont soufflé différentes Terou'os avant la promulgation de Rabbi Avahu. Rabbi Avahu n'a pas avec sa promulgation résolu un doute. Au contraire, il déclare que les trois types de Terou'ah doivent être soufflés de sorte que tous les différents segments de la communauté juive aient une pratique uniforme et qu'il n'apparaisse pas de désaccord. Par conséquent, chaque ensemble (avec un type de Terou'ah différent) est valable.

3. Le RIF répond que mid'Oraita, il n'est pas nécessaire de souffler le Shofar au cours de la Amida. Attendu que le Shofar a déjà été soufflé, et que les sons supplémentaires pendant la Amida ne sont là que pour confondre le Satan, les Rabanan n'ont pas exigé que l'on sonne un ensemble complet pour chaque bénédiction de Moussaf.

(E) 42 - RABBENOU TAM n'est pas satisfait par les réponses ci-dessus. Il recommande plutôt que la pratique courante (de son temps) de souffler 40 sons soit légèrement modifiée de sorte qu'un seul ensemble de "Teki'ah, Shevarim-Terou'ah, Teki'ah" soit soufflé pour chacune des trois bénédictions, plutôt que trois ensembles différents (avec différentes Terou'ot) pour les trois bénédictions. Même si Shevarim-Terou'ah n'est pas la "Terou'ah" de la Torah, mais plutôt seul Shevarim ou seule Terou'ah est la bonne façon de souffler, néanmoins on remplit b'Di'evd la Mitzvah (mais avec une interruption, un "Hefsek", au milieu de l'ensemble) en soufflant de cette manière, parce Shevarim-Terou'ah comprend à la fois Shevarim et Terou'ah. Les deux sons supplémentaires ajoutés par Rabbénou Tam portent le total à 42 sons. C'est la pratique approuvée par le RAMA (OC 590).

(F) 60 - Le AROUKH (Erech "Arav"), cité par Tossefot (33b), écrit que dans la répétition du Chazan de la Amida, il devrait y avoir un total de 30 sons et non 10. Nous devrions être amenés à souffler un ensemble complet de dix Teki'ot pour chacune des trois bénédictions de Malchouyot, Zichronot, et Shofarot, de sorte que le son approprié Terou'ah soit certainement soufflé. En conséquence, 60 Teki'ot doivent être soufflés (le 30 du Chazan lors de la Amida, et les 30 premières soufflés avant la Amida).

La pratique de souffler 60 sons a été adoptée par le RITZBA (cité par le Smak n° 91). Le SHLAH HA'KADOSH (Massechet Rosh Hashanah, Amoud ha'Din) soutient également cette opinion, que le Michna Berourah mentionne (OC 592:4). Selon cette opinion, il faut souffler un ensemble complet de dix Teki'ah («T-S-TR-T, T-TR-T, T-S-T») fixe pour chacune des trois bénédictions (ce qui est

la pratique de la plupart des communautés ashkénazes aujourd'hui).

(Le Choul'han Aroukh (OC 590) mentionne aussi la pratique de souffler 30 Teki'ot pendant la Amida de Moussaf, mais il compte les sons différemment. Selon lui, trois séries de "T-S-TR-T" doivent être soufflées pour Malchouyot, trois ensembles de "T-S-T" doivent être soufflées pour Zi-chronot, et trois séries de "T-TR-T" être soufflées pour Shofarot. C'est une opinion unique, dont la source n'est pas claire. Quel est le but de faire souffler des sons supplémentaires lorsque cette façon de souffler ne résout la question des Rishonim mentionnés dans (d) ci-dessus? Il semble que sa source est de nature cabalistique et est basée sur les écrits du PRI ETZ CHAIM dans sa section du Moussaf de Roch Hachana.)

(G) 61 - Le BA'AL HA'MA'OR donne une explication complètement différente quand à quand les Teki'ot sont soufflées et comment les Teki'os supplémentaires confondent le Satan. Il écrit qu'aucune Teki'ot n'est soufflée avant la Amida de Moussaf. Au contraire, lorsque la Guemara dit que la première série de Teki'ot est soufflée "Meyoushav," elle se réfère aux Teki'os lors de la répétition du Chazan de la Amida, lorsque les gens sont assis. Quand elle dit que la deuxième série de Teki'ot est soufflée "Me'umad," cela signifie que des Teki'ot supplémentaires sont soufflées lorsque les gens "se lèvent" pour quitter la synagogue (quand Moussaf est terminé). Il affirme que c'était le moment où chaque individu utilisait le Shofar à Yavneh (30a, il y a un soutien à ce point de vue dans les mots du Aroukh aussi). Le Chazan devra souffler une longue Terou'ah à ce moment, appelé «Terou'ah Guedolah," pour confondre le Satan en lui rappelant la grande Teki'ah de la Tchiyat ha'Metim (voir Tossefot 16b, DH Kedei ). Le nombre total de coups de Shofar, y compris cette Teki'ah supplémentaire à la fin de la prière, est de 61.

(La coutume d'ajouter une "Terou'ah" supplémentaire est mentionnée par d'autres Rishonim ainsi. Tossefot cite RAV AMRAM GAON, qui favorise la pratique de souffler 30 sons avant Moussaf et 10 lors de la répétition du Chazan (voir (d) ci-dessus), et précise d'ajouter un son final, une Terou'ah après la répétition du Chazan. Voir Seder Rav Amram Gaon, Seder de Roch Hachana.)

(H) 100 - Le Aroukh écrit lui-même que la coutume est de souffler un total de 100 Teki'ot. Ces 100 sons correspondent aux 100 gémissements que la mère de Sissera a émis quand son fils ne revenait pas de son attaque contre les Juifs. La Guemara tôt (33b) découle la définition d'une Terou'ah de "Yevava" (cri) de la mère de Sissera (Shoftim 05h28).

Le Meshech Chochmah (Paracha Tazria) cite une autre source allégorique de la coutume de souffler 100 sons. Le Midrach (Vayikra Rabah 27:7) dit que quand une femme donne naissance, elle crie 100 fois. Ses 99 premiers cris sont dus à sa peur de mourir, et son dernier cri est dû à sa réalisation qu'elle va vivre, après tout. De même, les 100 Teki'ot sont soufflées à Roch Hachana, le jour du jugement : les premiers 99 sont soufflés en raison de la crainte de jugement émis, tandis que le son final est dû à notre confiance qu'Hashem nous jugera favorablement et nous bénira avec la vie.

Selon le Aroukh, les 40 sons supplémentaires sont soufflés comme suit : 30 au cours de la Amida silencieuse, et 10 à la fin de la prière (après la répétition du Chazan avant que les gens ne quittent la synagogue).

La source du Aroukh pour le nombre de cris de la mère de Sissera n'est pas claire. Apparemment, il avait une source Midrashique que nous n'avons plus. On peut se demander, cependant, pourquoi les cris d'une femme non-juive, la mère d'un ennemi du peuple juif, sert de source pour la coutume de souffler 100 sons ?

1. Certains suggèrent que la Aroukh ne signifie pas que les cris de la mère de Sissera est la source de la coutume de sonner 100 sons. Au contraire, le Aroukh signifie que lorsque la mère de Sissera a pleuré son fils, ses cris déchirants étaient si profondément ressentis qu'ils étaient en mesure de susciter le Din (la stricte justice) contre le peuple juif à travers les générations. Ce Din est compensé par les 100 sonneries de Rosh Hashanah qui incitent le peuple juif à se repentir du tréfond de leur cœur.

2. Il est également possible que le Aroukh prouve de la mère de Sissera simplement qu'il est commun pour une personne de gémir 100 fois quand la vie de quelqu'un qui lui est cher est en jeu (que la personne qui se lamente est juive ou non). Les 100 sonneries du Shofar incitent une personne à hurler 100 fois pour lui et pour le bien-être de sa famille.

3. Peut-être le Aroukh maintient que la mère de Sissera a gémi seulement 99 fois, et non pas 100 fois. Quand il dit que les 100 sonneries du Shofar de Rosh Hashanah correspondent aux 100 cris de la mère de Sissera, il parle des 100 gémissements qu'elle aurait pu crier et ainsi mériter que ses prières soient exaucées. Eu-t-elle gémit 100 fois, ses prières auraient été exhaussées et Sissera aurait été sauvé. Cette interprétation est compatible avec le Midrash mentionné ci-dessus qui dit que la femme pendant l'accouchement pleure 99 fois par peur de la mort, et à son dernier cri, le 100e, elle est sauvée et la vie lui est accordée. Nous soufflons 100 sonneries afin de correspondre avec la 100e, les pleurs de la vie sauvée que la mère de Sissera aurait pleurées, mais qu'elles pas n'a pas émis. S'il est vrai que le Aroukh comprend qu'elle a gémi seulement 99 fois, alors peut-être une source peut être suggérée pour la Derashah du Aroukh: Le verset dit que la mère de Sissera a gémit comme elle regarda "b'Ad ha'Chalon." – par la fenêtre. Le Guématria du mot "ha'Chalon" est de 99. (*Insights on the Daf*).